Parc national des Ecrins

Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : **avis-autorisation@ecrins-parcnational.fr**

Demandeur (société hélicoptère)	CRS Alpes Briançon	Tel : 04 92 21 16 51
Aéronef (type couleur immatriculation)	EC 145 DAG Briançon	
Bénéficiaire (nom + téléphone)	Cne O. Cousin 06 80 91 00 53	

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
22/01/19	Briançon	Glacier de l'homme alt 3200m				Env. 4 rotations toutes sur le même point, exercice crevasse

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

Rester au dessus de 2800m d'altitude + dans l'axe des vallées notamment pour accéder au site + passer par le col du Lautaret et Romanche (ne pas survoler le Combeynot et le col d'Arsine).

☐ Compte rendu obligatoire par émail (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national

Autorisation ☒ accordée ☐ refusée

N° 22 / 2019

Suivi par : Corine Bourgeois

à Gap, le 21/01 / 2019

Le Directeur,

Le Directeur Adjoint,

Thierry DURAND

COPIE Secteur BRIANÇONNAIS / VALLOUISE